

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

### Séance du 13 Décembre 2023

L' an 2023 et le 13 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire

**Présents** : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : FRAINCARTE Aurore (arrivée à 20H30), GANTOIS Renée, GUMEZ Sandrine, HELLEBOUT Ludivine, PROFILI Maria Lina, MM : BRAIBANT Jean Louis, CLAUDET Franck, DENIS Frédéric, HUSSON Philippe, RASQUIN Fabrice

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. LAURENT Fabrice à M. DENIS Frédéric  
**Excusé(s)** : Mme FLODROPS Ingrid, MM : GONTHIER Jérôme, MASSON Romain

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 30/11/2023

**Date d'affichage** : 30/11/2023

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture  
le : 14/12/2023

et publication ou notification  
du : 14/12/2023

**A été nommé (e) secrétaire** : M. CLAUDET Franck

#### **Ordre du jour**

- 1°) Affaires financières et comptables :
  - Ouverture et virement de crédits
  - Avances sur subvention au CAS du personnel communal et à l'ADV Le Lien
  - Participation financière aux frais de scolarité Vireux Wallerand classe ULIS, Communes de Haybes et Fumay
- 2°) Tarifs communaux 2024

- 3°) Contrat d'assurance statutaire 2024
- 4°) Convention financière 2024 avec l'ADV Le Lien
- 5°) Participation à la FDEA sur travaux rue pasteur et rue du moulin
- 6°) Demandes de subventions DETR
- 7°) Recrutement et rémunération des agents recenseurs
- 8°) Personnel communal et affaires y afférent
- 9°) Questions diverses
- 10°) Informations du Maire

## Objet des délibérations

### SOMMAIRE

Ouverture et virement de crédits annulation de la délibération du 24.10.2023  
Virement de crédits  
subvention exceptionnelle au CAS du personnel communal  
Avance sur subvention 2024 au CAS du personnel communal  
Participation aux frais de fonctionnement classe ULIS 2022/2023  
Participation aux frais de scolarité commune de Haybes  
Participation frais scolaires tests psychologiques commune de Fumay  
Participation du SIVOM frais de fonctionnement 2022  
Participation des communes visite du Sénat  
Tarifs communaux applicables du 01.01 au 31.12.2024  
Contrat d'assurance statutaire du personnel  
Participation à la FDEA travaux de dissimulation rue Pasteur  
Participation à la FDEA travaux rue du moulin  
Demande de subventions travaux rue du 18 juin  
Demande de subventions projet aménagement rue pasteur  
Recrutement et rémunération des agents recenseurs  
Emploi accroissement saisonnier du 15.12.2023 au 14.06.2024

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20 heures. Mr CLAUDET Franck est nommé secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte rendu de la séance du 24 10 2023 est approuvé à l'unanimité.

**réf : 2023-088 Ouverture et virement de crédits annulation de la délibération du 24.10.2023**

Mme FRAIN CART arrivée à 20h30 n'est pas présente.

Le Conseil Municipal,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'accepter les virements et ouverture de crédits suivants :

**Annulation de la délibération du 24.10.2023 remplacée ainsi :**

**Budget principal commune**  
**Section de fonctionnement**

## Dépenses

|   |            |
|---|------------|
| 6810s dotation provision                | 332.00 €   |
| 0230s Virement à la section d'investist | - 332.00 € |

## Section d'investissement

### Recettes

|        |  |            |
|--------|--|------------|
| 4912os | dépréciation des comptes de redevables | 332.00 €   |
| 021 os | virement de la section de fonct        | - 332.00 € |

## Budget annexe Locations Immeubles TVA

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

|                            |            |
|----------------------------|------------|
| 6810s dotation provision   | 217.00 €   |
| 615221 entretien bâtiments | - 217.00 € |

### Section d'investissement

#### Recettes

|        |  |            |
|--------|--|------------|
| 4912os | dépréciation des comptes de redevables | 217.00 €   |
| 165    | caution                                | - 217.00 € |

## Budget principal commune annulation d'une DM du 09.08.2023

### Section d'investissement

#### Dépenses

|   |               |
|---|---------------|
| Chapitre 041 231os immob corporelles en cours | - 32 900.00 € |
|---|---------------|

#### Recettes

|                            |               |
|----------------------------|---------------|
| Chapitre 041 238os avances | - 32 900.00 € |
|----------------------------|---------------|

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### réf : 2023-089 Virement de crédits

Mme FRAINCARTE arrivée à 20h30 n'est pas présente.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'accepter les virements de crédits suivants :

## Budget principal commune

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

|                                  |          |
|----------------------------------|----------|
| 60623 alimentation               | 1 000.00 |
| 6064 fournitures administratives | 1 000.00 |
| 6156 maintenance                 | 1 000.00 |

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| 623 pub relations publiques  | 3 000.00    |
| 62878 rembt frais            | 400.00      |
| 6470 autres charges sociales | 1 500.00    |
| 65313 cotisations retraite   | 1 300.00    |
| 60612 énergie                | - 17 200.00 |
| 65568 Contributions          | 8 000.00    |

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2023-090 subvention exceptionnelle au CAS du personnel communal**  
Mme FRAINCAIT arrivée à 20h30 n'est pas présente.

Le Conseil Municipal,  
Vu la demande de subvention du CAS du personnel communal,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 90 € pour le Noël des enfants au CAS du personnel communal.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2023-091 Avance sur subvention 2024 au CAS du personnel communal**  
Mme FRAINCAIT arrivée à 20h30 n'est pas présente.

Le Conseil Municipal,  
Vu la demande de versement d'avance sur subvention 2024 du CAS du personnel communal,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une avance de 6 000 € sur subvention 2024 au CAS du personnel communal.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2023-092 Participation aux frais de fonctionnement classe ULIS 2022/2023**  
Mme FRAINCAIT arrivée à 20h30 n'est pas présente.

Le Conseil Municipal,  
Vu l'état des frais de fonctionnement de la classe ULIS et la présence d'un élève de Vireux Molhain pour l'année scolaire 2022/2023,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants des communes extérieures scolarisés dans une classe ULIS à l'école élémentaire Les bruyères à Vireux Wallerand avec la commune de Vireux Wallerand et verser une participation financière de 649.41 € pour 1 élève pour l'année scolaire 2022/2023.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

*Pour l'année scolaire 2023/2024, c'est la commune de Vireux Molhain qui demandera une participation aux communes.*

**réf : 2023-093 Participation aux frais de scolarité commune de Haybes**

Mme FRAINCAIT arrivée à 20h30 n'est pas présente.

Le Conseil Municipal,

Vu l'état des dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire de Haybes pour 1 élève de Vireux Molhain,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à la commune de Haybes une participation financière de 863.22 € pour l'année scolaire 2022/2023 pour 1 élève.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2023-094 Participation frais scolaires tests psychologiques commune de Fumay**

Mme FRAINCAIT arrivée à 20h30 n'est pas présente.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31.05.2023 approuvant le principe de participer aux frais d'acquisition de tests psychologiques par la commune de Fumay

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à la commune de Fumay une participation financière de 164.75 €.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

*Mr CLAUDET explique le projet.*

**réf : 2023-095 Participation du SIVOM frais de fonctionnement 2022**

Mme FRAINCAIT arrivée à 20h30 n'est pas présente.

Le Conseil Municipal,

Vu l'état des frais de fonctionnement pour l'occupation des bâtiments communaux par les associations,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de demander au SIVOM le versement de sa participation 2022 sur les frais de fonctionnement pour l'occupation des bâtiments communaux par les associations d'un montant de 14 920.59 €.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2023-096 Participation des communes visite du Sénat**

Mme FRAINCAERT arrivée à 20h30 n'est pas présente.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27.09.2023 approuvant le projet de visite du Sénat par les enfants conseillers municipaux,

Considérant le coût de cette journée de 2 255.00 €,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de demander à la commune de Haybes une participation de 756 € et à la commune de Fumay une participation de 759 €, la commune de Vireux Molhain prenant à sa charge le solde de 740 €. Les montants sont évalués en fonction du nombre d'enfants concernés.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

*Mr CLAUDET informe que Mr LAMENIE Sénateur a pris en charge les repas. Les membres du Conseil Municipal lui adressent leurs remerciements.*

Mme FRAINCAERT arrive à 20h30 et prend part aux délibérations.

réf : **2023-097 Tarifs communaux applicables du 01.01 au 31.12.2024**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer les tarifs communaux applicables du 01.01 au 31.12.2024 comme annexés.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

*Mr RASQUIN présente les tarifs des autres communes pour l'aire de camping cars et les concessions de cimetière. En raison de l'augmentation des coûts, il est décidé d'augmenter le tarif de l'aire de camping cars de 1 €.*

réf : **2023-098 Contrat d'assurance statutaire du personnel**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des contrats avec leurs Conditions Générales 2024 - adressé par CNP Assurances,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver les taux, les éléments optionnels et les prestations,

Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L., taux de cotisation de 7,61 %, pour les risques décès, accident ou maladie imputable au service, longue maladie/longue durée, maternité/adoption, maladie ordinaire.

Les options choisies : Charges patronales : 52 %

Supplément familial de traitement : OUI

Indemnités Accessoires (Régime indemnitaire, primes) : NON

Pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C., taux de cotisation de 1,65 %, pour les risques accident ou maladie imputable au service, longue maladie/longue durée, maternité/adoption, maladie ordinaire.

Les options choisies : Charges patronales : 35%

Supplément familial de traitement : OUI

Indemnités accessoires (régime indemnitaire, primes) : NON

Et d'autoriser le Maire à signer les contrats CNP Assurances, Conditions Générales 2024, pour ses agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et à l'I.R.C.A.N.T.E.C., à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 Décembre 2024**,  
Et de dégager les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Le point 4 convention financière 2024 avec l'ADV Le Lien est reporté à une date ultérieure car nous n'avons pas obtenu tous les renseignements.**

réf : **2023-099 Participation à la FDEA travaux de dissimulation rue Pasteur**  
**Rue Pasteur**

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de participation financière proposée par la FDEA pour les travaux de dissimulation de réseaux rue Pasteur,

Considérant le projet d'aménagement de la rue Pasteur,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'accepter les participations provisoires suivantes pour les travaux de dissimulation de réseaux rue Pasteur à verser à la FDEA :

Travaux EP : 18 200.00 €

Dissimulation réseau : 23 506.43 €

Dissimulation réseaux de communications électroniques : travaux 5 328.00 € + études 1 080.00 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2023-100 Participation à la FDEA travaux rue du moulin**  
**Rue du moulin**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24.01.2023 approuvant les travaux de dissimulation de réseaux rue du Moulin,

Vu l'actualisation du certificat technique fixant la proposition de participation financière proposée par la FDEA pour les travaux de dissimulation de réseaux rue du Moulin,

Considérant le projet d'aménagement de la rue du moulin,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'accepter la participation provisoire suivante pour les travaux de dissimulation de réseaux rue du Moulin à verser à la FDEA :

Travaux EP : coût HT 6 074.16 € participation de la commune 3 644.49 € + 303.71 € de maîtrise d'œuvre.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2023-101 Demande de subventions travaux rue du 18 juin**  
**Travaux d'assainissement d'eau pluviale rue du 18.06**

Le Conseil Municipal,

Vu le projet d'assainissement des eaux pluviales rue du 18 juin,

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter la capacité d'évacuation des eaux pluviales rue du 18 juin suite aux violentes intempéries,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver le coût des travaux à 64 405.00 €HT, de demander des subventions aussi élevées que possible

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| Coût prévisionnel des travaux : | 64 405.00 €HT |
| soit 77 286.00 € TTC            |               |
| Subvention DETR Etat 30%        | 19 321.50 €   |
| Participation communale         | 45 083.50 €   |
| Commune TVA                     | 12 881.00 €   |

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

*Mr DEVRESSE explique que les travaux de la rue du 18 juin font l'objet d'un contentieux avec le maître d'oeuvre car il aurait dû être prévu de réaliser l'étude de bassin versant avant et l'assainissement pluvial aurait dû être mieux étudié. Quoiqu'il en soit, les travaux devront être réalisés.*

**réf : 2023-102 Demande de subventions projet aménagement rue pasteur**  
**Travaux d'aménagement de la rue Pasteur :**

Le Conseil Municipal,  
Vu le projet d'aménagement de la rue Pasteur,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver le coût des travaux à 574 285.00 €HT, de demander des subventions aussi élevées que possible

|                                 |            |                |
|---------------------------------|------------|----------------|
| Coût prévisionnel des travaux : |            | 491 085.00 €HT |
| Travaux préparatoires DOE       | 11 550.00  |                |
| Terrassement                    | 59 190.00  |                |
| Voirie revêt bordures           | 272 420.00 |                |
| Assaint EP                      | 58 350.00  |                |
| Tranchées fourreaux             | 80 190.00  |                |
| Electricité éclairage gaz téléc | 5 375.00   |                |
| Plantations espaces verts       | 4 010.00   |                |

|  |                     |
|--|---------------------|
| Honoraires Maîtrise d'œuvre                    | 30 000.00 €         |
| Frais divers                                   | 5 000.00 €          |
| Participation à la FDEA Tx dissimulation et EP | 48 200.00 €         |
| <b>Total HT</b>                                | <b>574 285.00 €</b> |

|  |              |
|--|--------------|
| Subvention DETR Etat 30%                   | 172 285.50 € |
| Conseil Départemental amendes de police 5% | 28 714.25 €  |
| Conseil Régional 5%                        | 28 714.25 €  |
| Participation communale                    | 344 571.00 € |
| Commune TVA                                | 105 217.00 € |

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2023-103 Recrutement et rémunération des agents recenseurs**

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. Quatre agents recenseurs, responsables de la réalisation de la collecte du recensement doivent être recrutés.

Il convient de créer des emplois de vacataires et déterminer leur rémunération.

Vu le code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire les 3 conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé au Conseil Municipal de recruter 4 vacataires pour effectuer l'opération

de recensement de la population pour une durée allant du 18.01 au 17.02.2024 et que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait brut de 33.19 € pour une journée. Les deux demi-journées de formation seront rémunérées.  
Pour information, une dotation forfaitaire de recensement, représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés par notre collectivité pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, nous a été allouée. Elle s'élève à 3 002 €.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser le Maire à recruter 4 vacataires du 18.01 au 17.02.2024, de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 33.19 € pour une journée et de rémunérer les deux demi journées de formation.

**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget et donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2023-104 Emploi accroissement saisonnier du 15.12.2023 au 14.06.2024**  
Le Conseil Municipal,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-I-1,

Considérant qu'il est nécessaire pour les besoins du service technique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, de créer un emploi non permanent d'Adjoint technique pour assurer les fonctions d'Agent d'entretien des bâtiments sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** la création d'un emploi non permanent à temps non-complet 20/35ème dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie C aux services techniques pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois du 15.12.2023 au 14.06.2024.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par contrat à durée déterminée.

La rémunération sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

**DECIDE** de dégager les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

## Questions diverses :

NEANT

## Informations du Maire :

- Le prix de vente de l'eau pour Vireux Molhain sera de 4.30 €/m<sup>3</sup> en 2024
- Il n'y aura pas besoin de dépollution des sols pour la friche GOURY pour le projet envisagé (courrier de la DREAL). Le conseil municipal n'est pas d'accord pour payer une commission au Notaire lors de la rédaction de l'acte de vente. Mr HUSSON demande si des animaux pourront nettoyer le terrain. Mr Le Maire informe que nous n'en sommes qu'au début du projet et que de nombreuses questions demanderont des réponses le moment venu.

## Complément de compte-rendu:

*Mme HELLEBOUT informe que la remise du chèque de 849.01 € opération octobre rose est prévue le 21.12.2023 à 14h au Centre Social*

*Mr DENIS donne des informations sur le déroulement de la réunion du SIVOM. Les élus ne sont pas d'accord sur la subvention attribuée à Nord Ardennes, trop élevée pour le nombre d'enfants concernés. Par ailleurs, Mme GUMEZ demande que Nord Ardennes soit écartée du SIVOM car elle n'a plus son siège social à Vireux.*

*Mr DENIS pose la question de l'utilité pour Vireux Molhain de faire partie du SIVOM.*

*Mr HUSSON demande des informations sur le dossier de l'agent dont le congé maladie longue durée est terminé. L'agent n'a pas repris ses fonctions. Une demande sur l'aptitude est faite en conseil médical du CDG 08.*

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h27.

En mairie, le 18/12/2023

Le Secrétaire  
Franck CLAUDET



